

**PROCES-VERBAL N°5  
BUREAU ELARGI  
Mardi 6 février 2018 à 17h30  
Saint-Paul**

Présents : MM. Yves ETHEVE – Johnny PAYET – Jacky AMANVILLE – Rosaire MORISCOT — Marinette JACQUENET – Bernard PARIS – Joseph MOULTSON

Absents excusés : MM. Jocelyn TRULES – M. Daniel ROUVIERE – Laurence GRIS

Salariés : MM. Thierry ELIZEON – Marjorie ETIENNE

**I) Réintégration des clubs de Régionale 2 déclarés en inactivité totale.**

Le Bureau de la LRF constatant que :

- 1- L'AS SAINT PHILIPPE a régularisé sa situation financière
- 2- Le FC PANONNAIS a régularisé sa situation financière
- 3- L'AFC SAINT LAURENT a régularisé sa situation financière
- 4- Le FC PARFIN DE SAINT ANDRE a régularisé sa situation financière

Décide de lever la mise en inactivité de ces clubs à compter du **16 janvier 2018, 00h00** et confirme leur réintégration aux compétitions de la Régionale 2 saison 2018, et ce à compter du **mercredi 7 février 2018, 00h00**.

**II) Situation des clubs de Départementale 2.**

La date limite d'Engagement pour la saison 2018 était fixée au 15 janvier 2018 pour l'ensemble des clubs. Un délai jusqu'au 29 janvier 2018 a été accordé aux clubs de Départementale 2.

En l'absence de transmission du paiement des dettes et de l'Engagement pour la saison 2018 à ce jour, le Bureau de la LRF se voit dans l'obligation de déclarer les clubs suivants non-engagés et donc en inactivité totale pour la nouvelle saison (article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F. saison 2017/2018 et articles 4 et 6 Règlement Intérieur de la LRF saison 2018) :

- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| - US CAMBUSTON               | - ES TAMPONNAISE (Engagement) |
| - ASCI FC OLYMPIQUE          | - OF ENTRE DEUX (Engagement)  |
| - AS MAECHA MEMA             | - VAOVAO SC                   |
| - JS BELLEMENE 2007          | - SPC CHAUDRON                |
| - SAINT DENIS FAV SPORT      | - AM CHALOUBE SAINT LEU       |
| - JSC DE LA RAVINE CREUSE    | - RAVINE BLANCHE CLUB         |
| - AS ENTENTE PLATEAU CAILLOU | - ASC MONTGAILLARD            |
| - EF SAINT GILLES            | - FC YLANG YLANG              |
| - FC 17EME KM (Engagement)   | - AS POU德里E                   |
| - AS ARISTE BOLON            | - ENTENTE RAVINE CREUSE       |

En conséquence, les joueurs démissionnaires des clubs de Départementale 2 cités ci-dessus, à compter du 16 janvier 2018, 00h00, se verront délivrer une licence non frappée du cachet « Mutation » (Art. 117 des Règlements Généraux de la F.F.F. saison 2017/2018), ce jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs concernés qui se mettront en règle au plus tard le 15 février 2018, 12h00, verront leur situation examinée de nouveau par une commission AD' HOC ou le Bureau Elargi ou le Comité Directeur de la Ligue.

Les clubs suivants n'ayant pas transmis leur dossier d'Engagement pour la saison 2018 à ce jour, sont déclarés définitivement non-engagés par le Bureau de la Ligue :

- OLYMPIQUE MONTAGNE
- AJS PORTAIL
- JS PITON SAINT LEU
- AS DU PLATE

### III) Courriers

- **Demande d'aide financière du collège Jean Lafosse pour la participation de deux équipes (1 filles – 1 garçons) aux championnats de France UNSS Football et Futsal.**  
*Participation de la LRF possible si déplacement avec Air Austral, transporteur officiel de la Ligue.*
- **Demande de l'AS SAINT LOUISIENNE pour intervention de M. Hosman GANGATE lors d'une réunion technique organisée par le club.**  
*Accord du Bureau.*
- **Demande de remise gracieuse du RC SAINTE ROSE.**  
*En instance pour étude du dossier.*
- **Courrier du CLUB SPORT ADAPTE DE SAINT PIERRE pour information de son non-engagement en Futsal au titre de la saison 2018.**  
*Le Bureau prend note de la mise en sommeil du club.*
- **Demande de délai exceptionnel du club A. DU VINCENDO SPORT pour l'enregistrement des licences en période normale.**  
*Délai non accordé. Hors période avec accord du club quitté.*
- **Courrier d'engagement de l'AS CILAM après une année de mise en sommeil.**  
*Accord du Bureau.*
- **Demande de délai de paiement du club F.C. VINDEMIA LOGISTIQUE.**  
*Délai accordé au 18 février 2018.*
- **Dossier de déplacement de l'OLYMPIQUE MONTIGNY à la Réunion par le biais du club AS EPERON.**  
*Le Bureau prend note de la présence du club dans l'île. Un repas sera organisé avec la délégation.*
- **Courrier de M. René Michel VIRASSAMY pour intégrer la Ligue en tant que Membre Individuel.**  
*Accord du Bureau.*

- **Courrier informant de l'absorption des clubs JS PITON SAINT LEU, AS DU PLATE et AJS PORTAIL par l'AS GRAND FOND. Les démarches pour une modification de dénomination ont été entreprises.**

*Le Bureau prend note et reste dans l'attente du récépissé de la Préfecture actant la nouvelle dénomination du club.*

**La Secrétaire Générale,**

**Laurence GRIS**

**Le Président,**

**Yves ETHEVE**